



HAL
open science

Climat et liberté

François Facchini

► **To cite this version:**

| François Facchini. Climat et liberté. 2022. hal-03870801

HAL Id: hal-03870801

<https://hal.science/hal-03870801>

Submitted on 24 Nov 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Introduction

Parce que les libéraux, à juste titre, redoutent les politiques étatiques liberticides, ils sont dubitatifs sur l'ensemble des discours catastrophistes qui entourent le constat d'une partie des sciences du climat et de l'écologie, c'est-à-dire, la science de l'équilibre et de la préservation des milieux.

Face à l'urgence climatique ou à la sixième extinction ; face à la catastrophe qui vient ils peuvent adopter deux attitudes.

1) Le libéral peut arguer que les fondements de ce catastrophisme ne tiennent pas. Les hommes n'y sont pour rien dans l'évolution du climat, voire, la situation écologique a plutôt tendance à s'améliorer.

2) Il peut aussi prendre au sérieux ces menaces et estimer que si l'on se soucie vraiment du bien-être de l'espèce humaine dans un environnement nécessairement changeant, il faut se détourner des politiques coercitives mises en œuvre par les gouvernements (et les organismes internationaux) et faire confiance à l'initiative privée et au progrès scientifique.

Tous les libéraux sont enclins naturellement à adhérer à la seconde ligne d'attaque (ou de défense de nos libertés). Mais, fait intéressant, bon nombre de libéraux ont également mis en avant la première ligne de défense : « il n'y a pas de problème ! » Est-ce parce qu'ils trouvent les travaux et les discours de tel climatologue ou tel physicien plus convaincants que ceux de tel et tel autres ? Est-ce le fruit naturel de l'optimisme qui anime tout vrai libéral quant aux capacités des humains à répondre aux défis qui se présentent à eux (pour autant qu'on les laisse libres de créer et d'imaginer des solutions) ? Est-ce parce qu'ils voient dans cette écologie politique l'œuvre de menteurs et de manipulateurs assoiffés de pouvoir ? Sans doute y-a-t-il un peu de tout cela dans la plupart des cas.

Toujours est-il que cette multiplicité des réactions contre l'écologie politique émanant des libéraux et, en particulier, le fait que l'on trouve sous les différentes plumes libérales les deux arguments a pu être (et est peut-être aujourd'hui encore) une source de confusion et une difficulté



de communication lorsque l'on désire porter à la connaissance d'un plus large public l'essence de cette pensée libérale ; d'autant qu'une immense majorité des jeunes et moins jeunes – parmi lesquels on retrouve quelques libéraux – adhèrent à la thèse d'un environnement qui se dégrade du fait de l'action des hommes. Ce texte a pour objet d'expliquer plus en détail cette situation et d'en tirer quelques leçons.

Indépendamment des débats scientifiques autour du climat il soutient que la question que devraient se poser les libéraux lorsqu'ils abordent des problèmes environnementaux et de changement climatique en particulier est : est-ce que la liberté est une solution ou une menace pour l'environnement et la vie sur terre ?

Sur cette base, il explique, dans une première partie, pourquoi il n'est pas pertinent de répondre au catastrophisme de l'écologie politique et du néo-socialisme par la négation des problèmes environnementaux et du changement climatique en particulier (1). Il développe dans une seconde section les raisons qui conduisent à penser que les solutions privées existent et sont probablement plus efficaces que les solutions globales fondées sur la recherche hypothétique d'un accord international (2).

Prendre au sérieux le changement climatique

L'écologie politique instrumentalise l'écologie à des fins partisans. Elle doit être distinguée de la discipline scientifique, l'écologie. Elle se présente comme une nouvelle critique du capitalisme et est intimement liée à des mouvements tels que le féminisme, le tiers-mondisme, le pacifisme, le végétarisme, le combat contre la masculinité ou l'autogestion qui ne sont pas des causes écologiques au sens strict. Il s'agit de changer de système économique et social pour protéger l'homme des catastrophes que le capitalisme le conduit à préparer du fait d'une croissance insoutenable et d'une exploitation irraisonnée des ressources naturelles. Le capitalisme n'est plus seulement injuste socialement mais aussi à l'origine d'une surexploitation systématique des ressources naturelles qui finalement se soldera par le sacrifice du bien-être des générations futures.



La critique écologiste du capitalisme est globale et morale. Elle fonde l'idéal de la planification écologique qui, comme dans les années trente, redevient l'alternative crédible aux économies de marché décentralisées par les prix. Le Gouvernement d'Elisabeth Borne (mai 2022) compte un Secrétariat général à la Planification écologique.

Il est évident que les libéraux qui ont très tôt alarmé les opinions sur l'inefficience et l'immoralité des systèmes planifiés et leur effondrement (Chute du Mur de Berlin) ne peuvent qu'être surpris de cette solution. Il est moins évident en revanche de comprendre pourquoi une partie d'entre eux mettent en doute le diagnostic des sciences du climat, autrement dit, l'origine possiblement anthropique du changement climatique et/ou son ampleur. Il ne s'agit pas de sonder les cœurs de chacun, mais d'arguer qu'une telle attitude est contreproductive pour la défense de la souveraineté individuelle.

Pourquoi est-ce contreproductif ? La première raison, et probablement la principale, est que nier l'origine anthropique du changement climatique et sous-estimer son urgence freinent les chances d'une prise de conscience collective et affaiblit l'opérationnalité des solutions privées qui seront défendues dans la seconde section de ce texte. Pour qu'il y ait verdissement des pratiques (processus *bottom up*) il faut un changement des mentalités, une prise de conscience collective de la menace climatique.

La seconde raison est stratégique. Le libéralisme est déjà assez ignoré et décrié pour qu'il ne subisse pas un nouveau préjudice en défendant des positions qui n'ont aucun lien avec son éthique, ses valeurs. On peut regretter la police de la pensée qui existe autour des questions climatiques mais on ne peut pas se substituer aux climatologues. Sous le principe de liberté d'opinion et d'expression, la défense des doctrines les plus folles et les plus fausses ne peut pas être interdite. Le catastrophisme est peut-être une position folle. Rien ne permet pourtant de l'interdire ; et il en va de même pour les thèses diamétralement opposées. Si la doctrine libérale n'a rien à dire sur le climat en tant que science, elle peut rappeler, en revanche, que chacun doit supporter les coûts de ses opinions. Les préférences de chacun



engagent chacun. Les catastrophistes doivent accepter de se ruiner pour défendre leurs idéaux. Les libéraux cohérents qui adhèrent au catastrophisme vont par conviction et par principe mettre leurs actes en accord avec leurs convictions. Ils vont chercher à limiter leur empreinte carbone. Cette attitude n'est pas celle des militants de l'écologie politique. Ces derniers exigent, en effet, des citoyens qui ne partagent pas leur vision catastrophiste de l'avenir de réduire leur empreinte carbone.

La troisième raison est le risque d'incohérence. Les positions sur l'énergie sont ici un bon exemple de ce type de risque. Une partie des libéraux défend la filière nucléaire au motif qu'elle est une énergie zéro carbone. Si le carbone n'est pas à l'origine des changements climatiques, un tel argument ne peut pas être avancé. Pour éviter ce risque, la bonne attitude me semble être de s'en tenir au principe de la liberté d'acheter l'énergie de son choix sans interférence des pouvoirs publics. Là encore il n'est pas nécessaire de faire entrer la question du climat dans les débats sur l'énergie. Le problème n'est pas un problème purement technique. Personne ne peut définir *a priori* le mixte énergétique optimal. Aucun modèle ne peut planifier les besoins futurs en énergie et le type d'énergie qui sera privilégié. Le principe même d'une politique énergétique est contestable. Il suffirait de reprendre l'histoire de la monopolisation de l'électricité par les pouvoirs publics et les liens ténus qu'il y a entre l'électrification et les soviets pour comprendre que l'enjeu n'est pas de savoir qu'elle est la meilleure mixte énergétique, mais de savoir comment on rétablit la liberté du choix de son énergie. Lorsque l'État investit massivement dans le renouvelable ou le nucléaire il crée d'importantes distorsions sur tous les marchés de l'énergie et évince mécaniquement une multitude de solutions qui auraient émergé en l'absence d'un tel investissement public. Le climat n'a pas à intervenir dans les débats sur les choix énergétiques. L'énergie doit être traitée comme un bien semblable aux autres.

Le combat pour la liberté n'a donc aucun lien nécessaire avec les développements de telle ou telle science. Il n'y a aucun lien de nécessité entre défendre la souveraineté individuelle et soutenir les positions



climato-réalistes. Savoir si le changement climatique est rapide et d'origine anthropique relève purement de la science.

La seule chose qui importe c'est de savoir si les mesures de politiques publiques qui sont prises par les gouvernements protègent ou violent l'humanisme libéral (Salin 2022¹). Le moins que l'on puisse dire c'est que les dernières mesures du gouvernement ne respectent pas cet humanisme. Elles utilisent largement l'interdiction et la force contre la liberté de conscience qui fait la noblesse de l'action.

Plusieurs exemples peuvent être cités pour illustrer cette affirmation. La convention climat proposait de rendre obligatoire par voie réglementaire l'écoconception des sites web, de contraindre les agences marketing afin de limiter l'achat des dernières innovations, de renforcer les réglementations relatives aux exigences environnementales, d'affecter l'épargne à des investissements verts, de rendre obligatoire la possibilité de pouvoir réparer les produits manufacturés, de rendre obligatoire le recyclage de tous les objets en plastique dès 2023 et de durcir la réglementation sur la gestion des déchets. La contrainte est le maître mot de cette politique. La métropole du Grand Paris a acté la mise en place des Crit'Air 24 (zone sans voiture diesel) pour 2024. Le Gouvernement a interdit les chaudières à gaz pour tous les logements individuels neufs à partir de 2022. Cette interdiction s'étendra en 2025 probablement aux bâtiments collectifs par un système complexe de seuils. La même philosophie inspire les lois sur les chaudières au fioul.

Défendre l'efficacité relative des solutions privées

Les penseurs libéraux n'ont donc rien à dire de bien original sur le climat en tant que science, mais ils ont en revanche beaucoup de choses à dire sur la manière dont les sociétés doivent traiter un problème comme celui du réchauffement climatique. Ils peuvent, en effet, rappeler un certain nombre d'arguments avancés par l'écologie de

¹ Salin, Pascal 2022. « Le libéralisme est le seul vrai humanisme », *Journal des Libertés*, n°16, 133-144.



marché ou la nouvelle économie des ressources contre les solutions publiques et en faveur des solutions privées.

De l'inefficience des solutions publiques

Les solutions publiques, étatiques sont vouées à l'échec pour plusieurs raisons.

La première raison est que pour traiter du changement climatique sur la base d'une solution publique et centralisée nécessite que les scientifiques et les décideurs soient en possession de la connaissance nécessaire pour agir et qu'ils aient de bonnes intentions. Ces deux conditions ne sont pas remplies dans l'ordre politique réel. L'ignorance affecte directement l'efficacité des politiques de planification et, finalement, des politiques en matière de lutte contre le changement climatique (Ammous et Phelps 2015²). La connaissance nécessaire pour agir – et *a fortiori* pour planifier – n'est pas disponible³. Car l'ordre naturel et le climat sont des systèmes complexes, ouverts ou indéterminés. Ils résultent de millions d'interactions, chacune conduisant à des résultats qui provoquent eux-mêmes de nouvelles interactions. Aucun modèle ne peut se représenter et évaluer ses millions d'interactions et leurs effets. Il est impossible dans ces conditions d'espérer planifier ou manipuler l'ordre naturel. Si on ajoute

² Saifedean Ammous et Edmund Phelps, 2015. "Climate change, the knowledge problem, and the good life," *Journal of Private Enterprise*, 30 (20), 35-44.

³ La première femme Prix Nobel utilise aussi cet argument pour défendre des solutions privées fondées sur l'initiative individuelle et les *communs*. Elle rappelle que l'on ne sait pas suffisamment bien qui est responsable des niveaux de dioxyde de carbone (CO₂) présents dans l'atmosphère, qui doit financer les solutions qu'il faudra mettre en œuvre, quel est l'effet global de la déforestation, quel est le rôle de l'évapotranspiration et de la couverture nuageuse, etc. (Ostrom 2016). Ostrom, Elinor (2016), "A Multi-Scale Approach to Coping with Climate Change and Other Collective Action Problems," in *The Solutions Journal* Lien : <https://bit.ly/3tP4tdz> (consulté le 11/05/2022).



à cela les millions d'interaction de l'homme avec cet ordre naturel, le système devient doublement complexe, car à la complexité de la nature et des relations que l'homme entretient avec son environnement s'ajoute la complexité de l'ordre social lui-même. C'est pourquoi les gouvernements ne peuvent pas agir sur la base d'un modèle moyen-fin : si je fais A j'obtiens le résultat B ; le résultat est indéterminé, imprévu.

La seconde raison est de nature historique. Tous les pays qui ont utilisé la planification ont eu des bilans environnementaux catastrophiques (Bixler et al. 2016⁴). Le volontarisme du planificateur peut rassurer, mais il ne garantit pas l'efficacité de l'action. Dans le cas du climat, il est juste de dire que malgré les COP et les plans de réduction des émissions de Gaz à effet de serre, le volume de ces émissions a continué d'augmenter durant les 50 dernières années⁵. Il est utile aussi de rappeler que la plus forte augmentation de GES a eu lieu entre 2010 et 2018. Dans le même temps, le discours des organisateurs des COP s'est durci et les coûts de ces conventions n'ont cessé d'augmenter. Les COP ont créé depuis 1995 un corpus administratif très volumineux ; Convention-cadres des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC). Ces accords mobilisent un nombre très important de fonctionnaires internationaux organisés autour de groupes, d'agences, de protocoles, de secrétariats et de conventions annuelles qui ont finalement une « productivité climatique » très faible. Mais qui vivent de ces conventions. La résolution du problème climatique aurait pour corollaire le démantèlement de toutes ces organisations, ce qui n'est pas dans l'intérêt des hommes qui y travaillent.

La troisième raison mobilise directement le paradigme de la liberté. La planification et plus généralement les solutions publiques

⁴ Bixler, R.P., Wald, D.M., Ogden, L.A., Leong, K.M., Johnston, E.W. et Romolini, M. 2016. "Network governance for large-scale natural resource conservation and the challenge of capture," in *Frontiers in Ecology and the Environment*, 14 (3): 165-171.

⁵ On peut facilement vérifier cette affirmation en consultant les données disponibles sur ce site. Source : Our World in Data. Lien : <https://bit.ly/3y3Vqbe> (Consulté le 02 octobre 2021).



taxent et réglementent pour substituer aux actions et aux dépenses privées des choix et des dépenses publics. La conséquence est une restriction plus ou moins drastique des libertés individuelles. Cette moindre liberté individuelle nourrit un désintérêt pour la recherche de solutions privées, étouffe l'esprit d'entreprise et les innovations. Cela est d'autant plus regrettable que la transition énergétique, et plus généralement le verdissement de la combinaison productive, sont très dépendants de la dynamique entrepreneuriale et de l'intérêt que les entrepreneurs portent à répondre à l'appétence de verdissement de la consommation des agents économiques. Si l'innovation est une partie de la solution, l'entrepreneuriat vert et la liberté économique ne doivent pas être entravés par des réglementations et des taxes trop élevées.

La quatrième raison, mais il en existe vraisemblablement d'autres, est qu'en présence d'un bien collectif global, un phénomène de passager clandestin voit le jour.

« Des milliards d'acteurs influent sur l'atmosphère de la planète et chacun d'entre eux bénéficiera de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, qu'il ait contribué ou non aux efforts pour atteindre cet objectif. Tenter de trouver comment fournir un bien collectif est un des grands problèmes classiques de l'action collective – en l'occurrence, celui-ci est potentiellement le plus grand que le monde n'ait jamais eu à affronter de manière consciente. » (Ostrom 2016)

Chaque pays pris indépendamment a intérêt à ce que les autres réduisent leurs émissions mais pas lui afin d'éviter les pertes de bien-être et de croissance que de telles restrictions peuvent provoquer pour ses citoyens. Cet intérêt à l'inaction climatique est d'autant plus grand que les petits pays comme la France n'émettent qu'une partie infime du CO₂ mondial. La France émet 1% des émissions de CO₂ et représente 1% de la population. Si la France émettait 0% de CO₂ le changement climatique ne serait pas pour autant solutionné. Il y a une sorte de jeu de dupe entre les pays.

Il est donc vain comme l'écrit Eleonor Ostrom (2016) d'espérer qu'un jour les négociations internationales aboutissent à une solution globale.



De la pertinence des solutions privées

Les hommes qui sont persuadés que la menace est réelle et urgente ont donc pour toutes ces raisons intérêt à s'engager immédiatement. Ils doivent, selon la formule consacrée, penser global mais agir local. Cela respecte le principe de responsabilité. Chacun engage des ressources privées pour réaliser ses fins. Une politique climatique libérale repose sur deux piliers : la prévention et l'adaptation.

Les solutions préventives

Les principales solutions préventives que les libéraux défendent en matière de lutte contre le changement climatique sont i) des conditions institutionnelles favorables au travail de l'intelligence collective, ii) le progrès technique, iii) le démantèlement de toutes les politiques publiques qui subventionnent les activités émettrices de gaz à effet de serre, iv) l'entrepreneuriat social et v) les recherches sur la judiciarisation des émissions de CO₂.

La première condition favorable à la mise en œuvre de solutions privées est la confiance dans la société civile et les institutions de la liberté. Ces institutions constituent un préalable au travail vertueux de l'intelligence collective des ordres privés ; intelligence collective beaucoup mieux adaptée à la gestion des ordres complexes que ne l'est l'intelligence d'hommes singuliers, fussent-ils experts ou hommes politiques d'exception. Pour qu'une telle intelligence collective joue pleinement son rôle il faut s'interdire d'interdire et de restreindre les libertés individuelles. Il faut accepter de décentraliser afin de réduire les problèmes à des choix simples et adaptés aux problèmes locaux. L'interaction entre les deux ordres humains et naturels explique pourquoi ces petites solutions locales auront des effets globaux. Il faut aussi que l'action de l'État soit encadrée par des règles ; qu'un réel État de droit prévale. Le choix de l'intelligence collective marque, enfin, la confiance que chacun doit et peut avoir dans l'autre et ses initiatives. Ajoutons qu'une telle intelligence collective se développe d'autant mieux qu'elle s'accorde sur la nature des problèmes à résoudre. C'est pourquoi, ainsi que nous le soulignons plus haut, la négation des



problèmes écologiques freine ce travail collectif et volontaire à la recherche de ce qu'il est possible de faire pour prévenir et s'adapter aux changements climatiques.

L'une des conséquences de la confiance dans l'intelligence collective est le progrès technique. Lorsque l'industrie des moteurs accroît l'efficacité énergétique des avions et des navires, elle réduit massivement l'empreinte carbone de ces moyens de transport et surtout répond à une exigence de court terme ; lutter contre la très forte volatilité des prix du pétrole. La capture et le stockage du carbone représentent aussi un espoir technologique. L'industrie reste obsédée par la recherche de l'efficacité, de l'économie. Elle sera toujours intéressée par des solutions moins coûteuses en énergie guidée en cela par le système des prix. Ces techniques de capture et de stockage peuvent ainsi compléter le rôle des forêts qui captent naturellement le carbone ; forêts (privées) dont l'extension en France fournit déjà une « réponse non intentionnelle » au changement climatique. A ces innovations s'ajoutent évidemment l'énergie solaire, les biocarburants à base d'algues, les cultures génétiquement modifiées pour fixer leur propre engrais à partir de l'air, et l'hydrogène dont l'eau est le seul sous-produit. Toutes ces solutions techniques ne coûtent rien aux contribuables et ne restreignent pas les libertés individuelles, mais ont un effet immédiat sur le changement climatique contrairement aux conventions et aux discours Onusiens.

De manière plus immédiate il y a évidemment la réforme de l'État. L'économie mixte est responsable de l'état actuel de l'environnement. Les entreprises publiques, les administrations publiques et plus généralement les acteurs publics n'ont pas des pratiques environnementales exemplaires. De plus, dans de nombreux pays la production de combustibles fossiles continue de bénéficier de subventions publiques importantes (Skovgaard et al. 2019⁶). De nombreux États subventionnent les assurances des propriétaires

⁶ Skovgaard, K., et H. van Asselt 2019. "The politics of fossil fuel subsidies and their reform: implications for climate change mitigation," *WTREs Climate Change* 10 (4), 1-12.



exposés à des risques d'inondation et/ou d'érosion côtière. De telles subventions freinent le déplacement des populations vers des territoires moins exposés à de tels risques et les aménagements nécessaires (rehausser, détourner l'eau, irriguer, etc.). Les signaux prix du marché foncier sont faussés et la vigilance de chacun aux coûts concrets du changement climatique ne peut s'exercer. Chacun attend d'être indemnisé quelles que soient les précautions prises par l'État. Les réformes du code des catastrophes naturelles en préparation ainsi que le décret d'Elisabeth Borne en date du 07 décembre 2019 qui accroît l'aide financière de l'État pour des travaux visant à réduire la vulnérabilité des habitations face aux inondations en sont une parfaite illustration dans le cas de la France. Par ailleurs, l'État accorde des subventions, des allègements fiscaux et des allègements réglementaires aux industries à forte émission de gaz à effet de serre. On pense ici à l'agriculture, à la construction, à l'industrie automobile et aéronautique et à la sidérurgie. Il est très important dans ces conditions que l'État mette fin à toutes les politiques qui biaisent le prix du foncier. Car c'est par les changements du prix de la terre que les individus seront incités à tenir compte du changement climatique.

Les entreprises ne sont pas les seules à pouvoir intervenir dans la dynamique de l'émission de carbone. La coopération et l'entrepreneuriat social relèvent aussi des solutions privées. L'atmosphère n'est pas la propriété d'un individu ou d'un groupe. Elle est un bien commun (*res communes*). Les étatistes en concluent qu'il faut aller vers un État mondial afin de résoudre le problème du passager clandestin. Mais, à moins d'entrer dans une logique guerrière, la souveraineté des États est un obstacle presque insurmontable à ce type d'action. Il est important alors de faire confiance aux solutions décentralisées et de dire, avec Eleonor Ostrom (2012⁷, 2016), que la coercition n'est pas la solution la plus efficiente à la résolution des comportements de passager clandestin. Face aux problèmes de l'action

⁷ Ostrom, E., 2012. "Nested externalities and polycentric institutions: must we wait for global solutions to climate change before taking actions at other scales?" *Economic Theory*, 49 (2), 353-369.



collective de très nombreux individus peuvent décider de coopérer afin de supporter les coûts que leur font supporter les clandestins (émetteurs de gaz à effet de serre). Les entrepreneurs verts prennent à leur charge, par conviction et par intérêt, les coûts de ceux qui nient les problèmes climatiques et environnementaux. Peu importe finalement s'ils ne sont pas d'accord. Les individus soucieux de l'écologie sont prêts à les payer pour qu'ils modifient leurs choix, sans recourir aux fonds publics (impôt), mais sur leurs propres ressources. Ces solutions locales rappellent que de nombreux changements climatiques ont une dimension mondiale (bien collectif mondial), mais que leurs causes opèrent à une échelle bien inférieure. Cela explique la pertinence, poursuit Eleonor Ostrom, du slogan mentionné plus haut : « penser global, agir local ».

Un tel principe donne la bonne réponse. La seule solution durable au changement climatique est un changement des activités quotidiennes des individus. Toutes les initiatives des entreprises qui recyclent, l'augmentation de l'efficacité énergétique pour réduire les factures d'énergie, la réduction de la consommation d'eau, le passage de sources de combustibles extractibles coûteuses à des sources de combustibles régénératives moins coûteuses apparaissent comme des solutions concrètes et viables. Ces solutions sont, aussi, la conséquence de la prise de conscience au niveau individuel de l'intérêt qu'il y a à réduire sa consommation de ressources (prix) et de la valeur qu'une partie de la population attribue à une nature préservée et à un climat stabilisé. « Toutes ces décisions à petite échelle permettent de réduire les émissions de GES et de traiter à la racine le problème. » (Ostrom 2016)

La dernière piste, et sans doute la moins opérationnelle en l'état actuel des choses, se trouve du côté de la jurisprudence. Elle repose sur la judiciarisation des émissions de CO₂ (Adler 2009⁸). Le but ici n'est ni de préciser les contours d'une politique de lutte contre le changement climatique ni d'identifier une cause légale réelle d'action en justice

⁸ Adler, J.H., 2009. "Taking property rights seriously: the case of climate change," Faculty Publications. 30. <https://bit.ly/3HCJSPm> (consulté le 12/05/2022)



(tribunal international), mais de voir comment les libéraux peuvent participer à cette cause du climat en trouvant les moyens de judiciaireiser les dommages climatiques provoqués par l'émission de CO₂. Il s'agit de trouver un moyen de dédommager les victimes d'aléas climatiques. Ces dernières pourraient demander réparation auprès des principales industries émettrices de gaz à effet de serre. Une telle solution crée un contentieux climatique privé et incite les émetteurs de gaz à effet de serre à intégrer dans leur calcul les coûts des dommages que leurs activités créent.

Ce contentieux climatique privé n'existe pas encore pour plusieurs raisons. Ce contentieux exige, tout d'abord, que la capacité du droit à traiter des changements climatiques soit reconnue (lever la non justiciabilité) (Canali 2018⁹, p.69). Le juge doit répondre par l'affirmative à la question : est-ce que le changement climatique relève des compétences du pouvoir judiciaire ou seulement du pouvoir politique. Une première étape vers la justiciabilité des dommages climatiques a été franchie avec la décision de la cour d'appel de Hamm en Allemagne qui a jugé que le principe de séparation des pouvoirs contenu à l'article 20 de la constitution allemande n'empêchait pas une juridiction de juger des demandes au regard du code civil (Canali 2018, p.70).

L'application de la règle de responsabilité suppose, de plus, que la victime du réchauffement climatique démontre un lien de causalité. Les liens entre l'émission de carbone et le changement climatique doivent être avérés. Jusqu'à présent, le contentieux climatique privé n'a pas abouti. Dans le litige opposant Comer v. Murphy Oil, par exemple, le plaignant n'eut pas gain de cause, car l'évidence de la menace n'était pas encore totalement avérée (Canali 2018, p.72). Aujourd'hui, il semble, cependant, que la science soit plus affirmative sur le caractère anthropique du changement climatique ainsi que sur son accélération. Cela devrait permettre de lever l'incertitude scientifique et de renforcer l'identification du lien de causalité entre l'émission de GES et le

⁹ Canali, L., 2018. « Les contentieux climatiques contre les entreprises : bilan et perspectives », in Cournil, C., et Varison, L., (eds), *Les procès climatiques. Entre le national et l'international*, Paris, Editions Pédone.



dommage. Reste à démontrer le lien entre les émissions de GES, le changement climatique et différents dommages comme la montée des eaux, les ouragans, l'altération de la biodiversité, la sécheresse, la baisse des rendements agricoles, etc. On peut s'attendre à ce que les procès soient alors l'occasion de produire de nouvelles connaissances et d'établir la contradiction. Les partis aux litiges et les émetteurs du coût externe (producteur de GES) doivent apporter les preuves d'absence de liens entre l'émission de GES et ces catastrophes. La solution judiciaire participe ainsi à l'amélioration de nos connaissances du phénomène climatique. Elle stimule la confrontation des experts dans une approche contradictoire, traditionnelle dans la pratique des procès (Dawson 2011¹⁰, p.23). Ces solutions judiciaires restent toutefois encore à l'état d'hypothèse car aucun recours n'a encore réussi à aboutir. Elles seraient pourtant souhaitables. D'une part, parce que la reconnaissance par le juge d'une responsabilité des entreprises émettrices de carbone devrait favoriser la mise en œuvre d'un cercle vertueux. D'autre part, parce que les entreprises émettrices de CO₂ comprendraient que leurs pratiques violent la propriété d'autrui en augmentant les risques de hausse des températures. Pour éviter des poursuites, une publicité négative et le paiement de réparations, elles chercheraient des solutions moins carbonées ou développeraient des systèmes d'assainissement des pollutions rejetées dans l'atmosphère. La baisse des émissions de GES se ferait alors de manière volontaire et progressive.

L'adaptation

Atténuer l'ampleur du changement climatique n'est pas une solution suffisante. Les politiques libérales comme toutes les politiques publiques doivent aussi chercher à penser la manière dont les ordres sociaux peuvent s'adapter au changement climatique. Le coût du changement climatique reste mal connu et probablement impossible à établir. Cela explique l'incertitude sur les coûts mais aussi les bénéfices

¹⁰ Dawson, G., 2011, "Free markets, property rights and climate change: how to privatize climate policy," *Libertarian Papers*, 10 (3), 1-29.



que certains acteurs dans certaines régions pourraient tirer d'un tel phénomène. Une fois que ces précautions ont été prises, il est important de rappeler deux choses.

La première est que le calcul économique qui s'opère sur les marchés crée une obligation d'adaptation dès lors que le changement climatique modifie les conditions de production. Les signaux prix du marché stimulent l'adaptation (Anderson et al., 2018¹¹).

Le principal signal est le prix de la terre, car la terre est un capital durable et un facteur de production nécessaire à la production agricole, mais aussi de logements et d'usines. Le prix de la terre signale la manière dont les propriétaires anticipent l'impact du changement climatique sur leur activité. C'est parce que les agriculteurs et les innovateurs croient au changement climatique qu'ils investissent dans de nouvelles semences plus résistantes à la sécheresse ou qu'ils modifient leur pratique d'élevage et de labour. Contrairement aux gouvernements qui continuent de discuter des taux d'émission souhaitables, les entrepreneurs, les agriculteurs, les forestiers intègrent déjà dans leur calcul de prix et la valorisation de leurs entreprises l'impact du changement climatique (Anderson et al. 2018, p.4 et p.5). L'impossibilité vraisemblable de continuer à produire du vin dans le sud de la France crée les conditions d'une production au nord et finalement une nouvelle opportunité pour les propriétaires fonciers de ces régions. Le changement climatique modifie les prix relatifs sur tous les marchés et le marché de l'énergie, de l'assurance et des transports en particulier. Ces évolutions de prix sont peut-être fondées sur des erreurs d'anticipation motivées par une science encore imparfaite, mais il se trouve que de nombreux entrepreneurs, investisseurs y croient et engagent des ressources pour s'y adapter dès maintenant afin de se préparer à l'avenir. Les entrepreneurs cherchent aussi à préparer l'évolution des préférences des consommateurs qui par leurs attentes

¹¹ Anderson, S.E., T.L. Anderson, A.C., Hill, M., E. Kahn, H., Kunreuther, G.D., Libecap, H., Mantripragada, P., Mérel, A., Plantinga and V.K., Smith 2018. "The critical role of markets in climate change adaptation," NBER Working Paper Series, may, 02138.



obligent les entreprises à verdir leurs modes de production. L'économie sera d'autant plus résiliente (capacité à absorber le choc du climat) qu'elle est sensible à l'évolution des prix relatifs. Le respect de la liberté contractuelle et de la vérité des prix apparaît à nouveau comme une réponse souhaitable en matière de gestion du changement climatique. Le travail d'adaptation des acteurs économiques au réchauffement climatique sera d'autant plus pertinent que l'État aura mis en œuvre une politique de vérité des prix, notamment sur le marché foncier.

La seconde chose qu'il faut rappeler est que si les signaux prix stimulent l'adaptation tout ce qui bloque l'existence des préalables institutionnelles à l'existence de tel prix freine l'adaptation des acteurs économiques.

Le préalable institutionnel au prix de marché est l'existence de droits de propriété privée exclusifs et transférables. Ces droits sont aliénables. Chaque propriétaire est libre de céder son droit. Ce droit est exclusif. Chaque propriétaire est souverain. Tout ce qui limite la transférabilité et l'exclusivité des droits sur une ressource limite l'émergence d'un prix.

L'eau, les forêts, les ressources halieutiques, ou les ressources cynégétiques sont souvent gérées sous des régimes de propriété publique ou communs ce qui empêche l'émergence d'un prix.

La conséquence des politiques publiques est qu'il serait nécessaire, pour répondre notamment aux problèmes de sécheresse que peut poser le changement climatique, de s'interroger sur le statut de l'eau et les raisons qui pourraient conduire à la privatiser au lieu de lui donner le statut de bien commun. L'idée ici est que les consommateurs d'eau doivent payer le juste prix de l'eau et non le prix que l'État indique en hiérarchisant les besoins et en mobilisant une sorte de théorie implicite des productions essentielles. La culture du maïs ne se serait probablement pas autant développée en France si l'accès à l'eau pour les agriculteurs n'était pas privilégié par les pouvoirs publics. Rétablir le vrai prix c'est rationner et évincer les pratiques agricoles qui ne pourront supporter l'augmentation du prix de l'eau.



Conclusion

On peut donc conclure cet article en disant que la liberté est une alliée et non un ennemi du climat.

Il n'y a aucune raison, dans ces conditions, que les libéraux nient les problèmes environnementaux pour défendre la souveraineté individuelle et l'économie de marché. Cela serait d'autant plus curieux que les entrepreneurs sont déjà à la tâche pour adapter leurs pratiques aux nouvelles conditions climatiques de la production.

Le changement climatique exige, comme ces quelques lignes ont essayé de le montrer, plus de liberté et non plus de restriction de nos libertés. Plus de liberté est la condition d'un ordre plus inventif et plus créatif où l'intelligence collective joue pleinement son rôle. Cela explique pourquoi la position libérale est vraisemblablement la mieux armée pour développer un point de vue modéré, ni alarmiste ni négationniste, et défendre des solutions respectueuses des aspirations matérielles et spirituelles des hommes. A ce bénéfice moral, s'ajoute l'efficacité des solutions privées face à la vaine recherche d'une solution unique fondée sur un accord international effectif peu probable.